

Compte rendu : Comité syndical du 18 juin 2019

Date de convocation : 03/06/2019	Lieu : ST PROJET
Heure du début : 18h35	Heure de fin : 20h00

CDC Charente Limousine : Mme GUIMARD Elisabeth- M.PASCAULD Gilbert- M. LEONARD Jean-Pierre- M. SARDIN Jean-James- M. POINT Pascal- M. SARDIN Didier- M. DUMAS Jean-Luc

CDC Cœur de Charente : M. DE GRIMAL Hervé- Mme LITRE Arlette

CDC Grand Angoulême :

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : M. PRECIGOUT Marcel- M. BARDOULAT Pierre- M. ROY Christophe- M. TAMISIER Jean-Jacques- M. CARETTE Pierre- M. PRECIGOUT Michel- M. MORISSET Bernard- M. BORIE Patrick- Mme PRECIGOUT Brigitte- M. DAURIAT Frédéric- M. VERGNION Jean-Marcel- M. ROUDY Michel-

Étaient présents (Suppléants) :

Étaient absent(s) excusé(s) : M. GENINI Didier- Mme TARBOURIECH Fabienne- M. DECHANDON Daniel- Mme LANDRY Marinette- M. QUEMENT André- M. MAES Xavier- M. MARTIN Michel

Présents Sy BTB :

M. ROJO DIAZ Emmanuel / Directeur
M. PICAUDAT Bruno / Encadrant Technique
M. VIAL Quentin / Technicien rivière
Mme DROIT Emilie / Secrétaire
Mme GOYER Typhaine /Apprentie

Secrétariat de séance : Mme Droit Emilie

Il est 18h35, le Président ouvre la séance et accueille le conseil syndical. Le quorum étant atteint. Puis, il fait la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte-rendu du Conseil Syndical du 05 mars 2019.
- Information sur le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Délibérations :

- Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- Admission en non valeur.
- Convention de prêt de matériel avec Charente Eaux.

Point sur les zones blanches :

- Présentation de l'état des zones blanches par l'apprentie du syndicat.

Point sur les travaux :

- Travaux au Maine Pachou
- Travaux sur La Bonnieure
- Travaux sur les étangs du Chambon
- Gestion du moulin de Millaguet
- Gestion de l'ouvrage d'art de la D 62 à Yvrac
- Gestion du ruisseau de La Renaudie
- Gestion de la régie

Informations générales :

- Contact avec le FDGEDON



- Arrêtés de délégation de fonctions
- Réunions de sensibilisation avec les EPCI.

Divers :

- Questions diverses

I. Validation du compte rendu du 05 mars 2019 :

Le Président demande à l'assemblée si elle souhaite faire des remarques sur les comptes rendus du dernier conseil syndical.

Aucune remarque n'est faite. Le Président soumet à validation le compte rendu.

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

II. Contrôle de la Chambre Régionale des comptes :

Le Président explique à l'assemblée, que suite à l'établissement du budget 2018 et au déficit de ce dernier, supérieur à 5 %. Madame la Préfète a transmis le budget à la Chambre Régionale des Comptes pour contrôle.

REÇU LE 16 AVR. 2019

Chambre régionale des comptes
Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 12 AVR. 2019

Le président

Nos références à rappeler :
KSP GD190237 CRC
CT/Notif avis Sy BTB

à

Dossier suivi par :
Corinne Thomas, greffière de la 3^{ème} section
Tel : 05 56 56 47 00
Mel : nouvelleaquitaine@crco.comptes.fr

Monsieur le président du syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat de la Tardoire et de la Bonnière (Sy. BTB)
Zone d'activités « La petite rivière »
16110 AGRIS

Contrôle n° 2019-0237

Objet : déficit du compte administratif de l'exercice 2018 du syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière (Sy. BTB)

P. : avis budgétaire n° 2019-0117

Lettre recommandée avec accusé de réception

J'ai l'honneur de vous notifier l'avis rendu le 3 avril 2019 par la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine en application des articles L. 232-1 et R. 232-1 du code des juridictions financières et de l'article L.1612-14 du code général des collectivités territoriales.

La chambre constate qu'il n'y a pas lieu de proposer de mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

En application des dispositions de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le présent avis doit être porté à la connaissance de votre assemblée délibérante dès sa plus proche réunion. Vous voudrez bien informer le greffe de la chambre de la date à laquelle cette réunion interviendra, et ce dès sa convocation.

Je vous informe par ailleurs que cet avis doit faire l'objet par vos soins d'une publicité immédiate, sans attendre cette réunion, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel.


Jean-François Monteils

Après vérification, la Chambre Régional des Comptes a transmis son avis.

Cette dernière constatant la reprise du déficit en 2019, elle ne préconise aucune mesure supplémentaire de redressement.

Conformément à la réglementation, l'avis est affiché dans les locaux du syndicat, et l'information devait être transmise au Conseil Syndical.

M. ROJO-DIAZ, Directeur du syndicat demande s'il y a des questions à ce sujet.

Aucunes questions n'étant formulées, il indique à l'assemblée que dès le mois de septembre, il faudra amorcer la préparation du budget 2020, afin que les EPCI aient les éléments utiles à la préparation de leur propre budget.

III. Suppression du poste d'adjoint administrative territoriale principale de 1^{er} classe – 4h / semaine (ancien poste de secrétaire comptable)

Le Président informe le conseil syndical, que suite à la proposition du conseil syndical de février dernier, de supprimer l'ancien poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 4h00/semaine qui a été transmis au comité Technique. Celui-ci a émis un avis favorable à cette proposition.

Il convient donc au conseil syndical de prendre la délibération finale à ce sujet.

Vote : Après avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité des membres présents, la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 4h00 semaine.

IV. Admission en non-valeur :

Le Président fait part à l'assemblée, qu'il apparait au vu des éléments fournis par le Trésorier, que deux sommes sont considérées comme irrécouvrables :

<u>Débiteur</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant</u>	<u>Année</u>
St Angeau	Participation des communes 2016	0.86 €	2016
Iris	Formation	0.43	2017
	TOTAL	1.29	

Pour le débiteur Siahp de la Tardoire, les sommes dûtes sont dites « irrécouvrable » au vu de la fusion des 3 syndicats de rivière en 2017. Cela revient à ce que le Sy BTB se paie lui-même.

Pour les débiteurs IRIS et St Angeau, le décalage provient d'une possible erreur technique. Ainsi, cette somme ne peut pas être perçue.

Les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2019, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur

Au vu de ces informations, le Président soumet au vote l'admission en non-valeur de ces deux sommes.

Vote : Après délibération, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents, décide d'admettre en non-valeur ces deux titres de recettes et de les imputer au compte 6541.

V. Convention de prêts de matériel :

Le Président informe le conseil, que les services de Charente Eaux ont transmis au syndicat, une proposition de conventions de prêt de matériel à titre gracieux.

Puis il passe la parole à M. ROJO-DIAZ pour la partie technique. Il explique que l'essentiel du matériel technique, qui serait mutualisé, servirait à de la modélisation hydraulique, des relevés topographiques, ainsi que la mise à disposition d'une tablette.



Ce matériel étant onéreux à l'achat pour les syndicats à titre individuel et qui ne sert que ponctuellement pour la mise en place et le suivi des programmes. Cela peut s'avérer être utile de profiter de cette opportunité mise en place par Charente Eaux.

Le Président reprend la parole, afin de proposer au conseil syndical de délibérer sur l'autorisation qui pourrait lui être faite, de signer ces conventions de prêt lorsque cela sera nécessaire, au fur et à mesure des besoins.

Vote : Après délibération, le conseil syndical adopte que soit donné l'autorisation au Président de signer toutes conventions de prêt de matériel avec les services de Charente Eaux et tout document y afférant.

Ainsi que la passation de convention de prêt de matériel avec les services de Charente Eaux au fur et à mesure des besoins rencontrés par le syndicat, dans le cadre de ses missions, dans le respect des termes et conditions définis par ces dernières.

VI. État des zones blanches :

Le Président passe la parole à Mme Typhaine GOYER, apprentie au syndicat.

Elle va présenter le travail qu'elle a effectué durant sa période d'apprentissage et qui lui servira pour son examen oral de BTS très prochainement.

Typhaine a participé à l'état des lieux des « zones blanches » présentes sur la nouvelle zone d'intervention du syndicat.

Mme GOYER présente alors au conseil syndical le diaporama qu'elle a préparé sur l'état des lieux de la Bellonne, sous la supervision de son tuteur, M. Quentin VIAL technicien rivières au syndicat.

Le diaporama reprend une présentation générale du syndicat, puis une présentation de la Bellonne, avec les usages et les cultures qui l'environnent. Puis, une présentation des spécificités de ce territoire. Enfin pour conclure la présentation de son diagnostic et de ses propositions d'actions.

1/Présentation :

Le syndicat SyBTB couvre 900 km² de bassin versant, et intervient sur les rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Ses missions sont :

- La restauration des cours d'eau,
- La préservation du milieu et des espèces s'y trouvant.
- Le traitement des dysfonctionnements,
- La sensibilisation et l'information des usagers.

2/ Les zones blanches :

La loi GEMAPI a permis au syndicat d'intégrer l'ensemble des cours d'eau du bassin versant dans sa zone d'intervention.

Ces zones sont des affluents du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

3/ La Bellonne :

Cet affluent de la Tardoire couvre 57.45 km² de bassin versant, pour 21.2 km de longueur, 1.87 m de largeur et 0.57 m de profondeur.

Elle est classé cours d'eau liste 1.

4/ Culture et usages :

L'environnement de la Bellonne est composé de prairies et de zone agricoles.

5/ Partie terrain :

Les relevés des éléments de terrains ont été faits via le logiciel QGIS installé sur la tablette fieldbook.



Cela a permis de recenser : Les éléments ponctuels, les faciès, les ouvrages et la ripisylve.

Cette ripisylve a pour rôle de:

- Créer un effet brise vent.
- Créer de l'ombre
- Lutter contre l'érosion
- Créer de l'habitat
- Dissiper le courant
- Filtrer l'eau

Pour la Bellonne, la ripisylve est présente sur 64 % du cours d'eau.

Les types d'entretiens répertoriés en bord de Bellonne sont de 4 types :

- Naturel
- Economique
- Mécanique
- Sélectif.

On retrouve principalement 6 types de faciès sur la Bellonne :

- Chenal lentique
- Radier
- Plat courant (le plus répandu)
- Plat lentique
- Chenal lotique
- Cascade

On retrouve principalement 9 types de granulométrie dans la Bellonne :

- Rocher
- Pierres grossières
- Pierres fines
- Cailloux grossiers
- Cailloux fins
- Gravier grossiers
- Gravier fins
- Sable fin
- Limon (Substrat le plus répandu)

Les points ponctuels :

- 19 points importants de piétinements ;
- 29 embâcles obstruant au moins une partie de la rivière ;
- 89 ouvrages dont 4 partiellement détruit, 62 buses, 4 seuils et 9 barrages

Il a été dénombré 25 étangs sur le bassin de la Bellonne, dont 12 sur la Retéssière (affluent de la Bellonne).

6/ Le diagnostic :

L'amont de la Bellonne coule en pente forte, tandis que l'aval coule en pente douce.

Il y a une forte présence de limon dû au piétinement des troupeaux et à la présence des étangs, tout ceci créant un colmatage via un dépôt de matières.

Son lit subit un creusement dû à la présence des ouvrages.



7/ Les enjeux et les choix :

- Sensibilisation et mobilisation des acteurs locaux
- Maintien de la biodiversité et des paysages
- Pérennisation des ouvrages

La mise aux normes des étangs permettraient de concilier tous ses enjeux pour l'atteinte du bon état écologique et l'application de la Loi sur l'eau.

Déroulement :

Le(s) technicien(s) rivières informent les élus des résultats et des propositions d'actions afin de les hiérarchiser et d'élaborer un programme d'actions.

Les impacts d'un étang :

Le ralentissement de l'écoulement entraîne la hausse des températures, favorise l'évaporation de l'eau, diminue l'oxygène et entraîne un développement d'algues.

De plus, les digues constituent un obstacle à la continuité écologique et entraînent un dépôt de matières.

Par ailleurs, les poissons se trouvent bloqués par les ouvrages ce qui empêche le brassage génétique des individus.

Les équipements d'un étang :

Soit un canal de dérivation,

Soit :

- Répartiteur d'eau
- Moine
- Déversoir
- Pêcherie
- Ouvrage de rétention des sédiments

8/ Les actions proposées :

Soit la pose d'un Moine. Soit la mise en place d'une rivière de contournement.

Soit l'effacement de l'étang :

- La vidange progressive de l'étang
- La pêche du poisson
- Mise en assec de l'étang
- Effacement de la digue et des différents ouvrages

C'est le système ayant le plus d'avantages recensés.

Financement :

Pour un Moine, le prix est très variable en fonction de la taille des ouvrages (2m5 à 3m = 5 000€, 3m5 à 4m = 10 000€).

Pour les rivières de contournement, il faut compter entre 15 000 € et 25 000€. Le subventionnement peut aller jusqu'à 60 %.

L'effacement de l'étang : Soutient important de subvention, pouvant aller jusqu'à 90 %.

M. POINT demande s'il y a une réglementation particulière en termes d'obligation, concernant la mise aux normes des étangs par leur propriétaire.

Ce à quoi M. ROJO DIAZ réponds qu'en cas de visite de la police de l'eau, un signalement peut être fait aux services de la DDT.

Exemple de l'étang du gazon sur la Croutelle : Quels sont les résultats ? L'eau est plus fraîche.

Attention au respect de la bande tampon de 6 m entre un terrain de pâture ou de culture, et le cours d'eau.



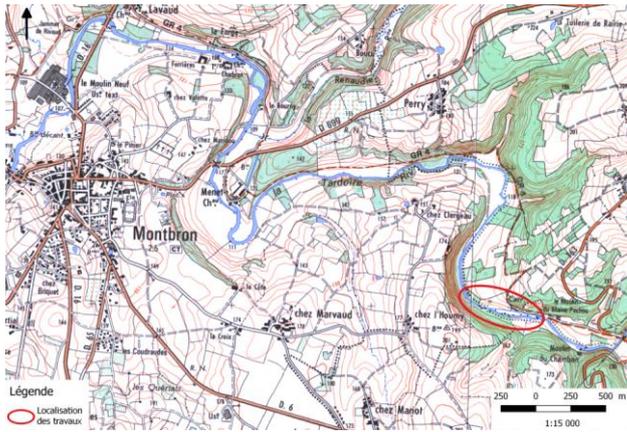
Un élu demande quelle est l'utilité d'un programme quand le cours d'eau est à sec ? La réponse est que cette rivière continue d'alimenter le karst. Dès que l'eau revient, la vie aquatique (faune/flore) revient aussitôt.

M. ROJO-DIAZ remercie Mme GOYER pour sa présentation, et rappelle que cette présentation va faire l'objet de son examen. Et que ce qu'elle vient de faire, participe à sa préparation.
L'assemblée lui souhaite bon courage et bonne continuation pour la fin de son apprentissage.

VII. Point sur les travaux :

La parole est alors passée à M. Quentin VIAL, technicien rivière.

VII.1. Le Maine Pachou :



Le syndicat a rencontré la nouvelle propriétaire du moulin du Maine Pachou sur place. Cette dernière avait exprimé des interrogations. Notamment concernant l'érosion d'une partie de la berge.



Elle semble être intéressée et vouloir s'impliquer dans la gestion de son ouvrage.
Compte tenu de travaux sur Ecuras, il a été pris contact avec la Mairie ainsi qu'auprès de Natura 2000, afin d'obtenir la permission d'utiliser les blocs de la carrière. Cela a été accepté.
Cela permettra quelques économies au syndicat.
Par contre le volume nécessaire n'est pas encore évalué.
Après les travaux, il faudra suivre l'évolution de l'érosion de la berge.



Une autre chose à prendre en compte, est la manœuvre des vannes. A savoir qu'en hautes eaux, il conviendrait de les baisser afin de contrer la direction de l'eau.

Il est possible d'envisager un enrochement et des plantations.

Enfin pour conclure, il y a eu un mécontentement de l'ancienne propriétaire concernant des dégradations sur sa parcelle, du fait de la circulation des engins ayant creusés des sillons.

Un engazonnement a été fait, et tout est rentré dans l'ordre.

VII.2. Travaux sur la Bonnieure :

Une réunion avant chantier de la tranche n°3 est prévue le mardi 25 juin 2019.

Les personnes invitées sont :

- Institutions: AEAG, Dpt16, CRNA, DDT, Aapmma,...
- Riverains : 13 propriétaires
- L'entreprise
- Les élus

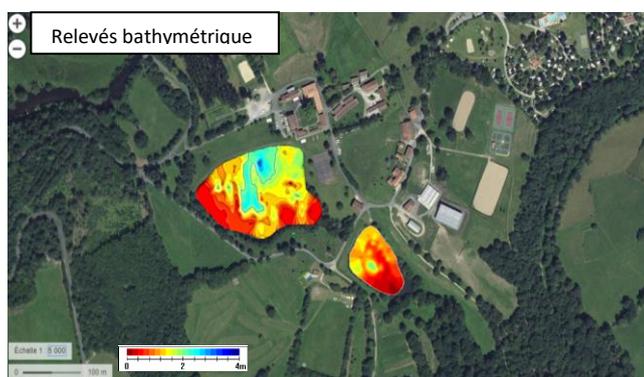
Il sera pris contact avec les entreprises réalisant les travaux de la déviation de Terre de Haute-Charente pour pouvoir avoir des matériaux provenant du déblai du chantier.

VII.3. Travaux sur les étangs du Chambon :

La base de loisir du Chambon, sur la commune d'Eymouthiers, possède 2 étangs.

Lors de son stage au syndicat, M. Benjamin HERCEND, a effectué des relevés de terrain, ainsi qu'une synthèse des données bathymétriques obtenue grâce à l'échosondeur.

Le constat est qu'il y a un envasement important sur l'étang amont.



Le projet serait :

- Un effacement de l'étang en amont et un aménagement de celui en aval.
- De mettre en place un répartiteur pour alimenter l'étang en période de haute eau et la rivière de contournement.



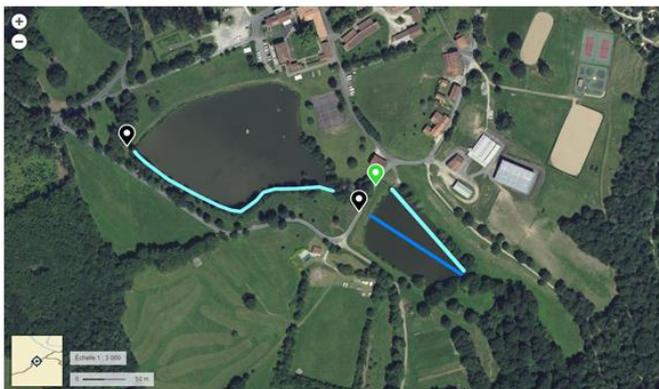


Figure 1 : Vue aérienne des deux étangs avec les différents points à aborder (échelle 1/3000)

Légende :

Profil de la rivière après travaux :  Pont à réaliser : 

Scénario 1 :  Pont existant : 

Tableau 1 : Estimation des coûts à prévoir pour l'étang en aval

	Unité	Quantité	Coût unitaire	Montant
Creusement	m ³	1210	5	6050
Création de seuil	unité	24	20	480
Création de risbermes	unité	36	16	576
Pont	unité	1	3000	3000
Création de seuil (rivière)	unité	1	1800	1800
Création de seuil liaisonné	unité	1	2000	2000
Divers : (étude, imprévus, ...)	%	10	1390,6	887
			TOTAL HT	14793
			TVA	2958,6
			TOTAL TTC	17751,6

En 2013, des travaux similaires ont été réalisés par la mairie de Cherves-Châtelars avec l'aide du syndicat sur l'étang du Gazon. Ainsi, il va être fait une demande à la mairie de Cherves-Chatelars ainsi qu'au propriétaire du site, pour faire une visite de cet aménagement début juillet avec le responsable du centre du Chambon.

VII.4. Gestion du moulin de Millaguet :

Ce moulin se situe sur le Bandiat sur la commune de Bunzac. Il est prévu que les propriétaires soient contactés cet été afin de mettre en place un protocole de gestion.

Situation
déversoir amont rive gauche

Nature des berges
terre végétale

Matériaux
clés + crête béton

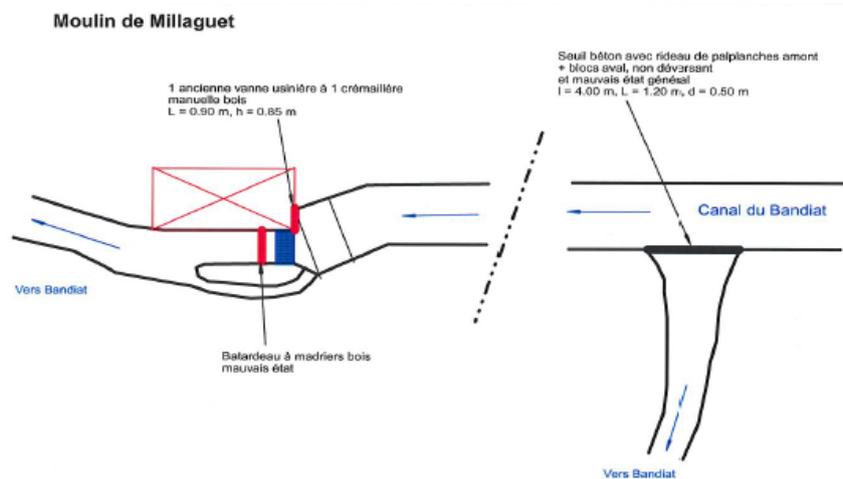
largeur 1,2 m longueur 5 m
 pente 25 % dénivelé 0,6 m
 Etat mauvais

Classe 2



La proposition qui leur sera faite, sera de favoriser le débordement sur le vieux Bandiat (cf le schéma ci-dessous).





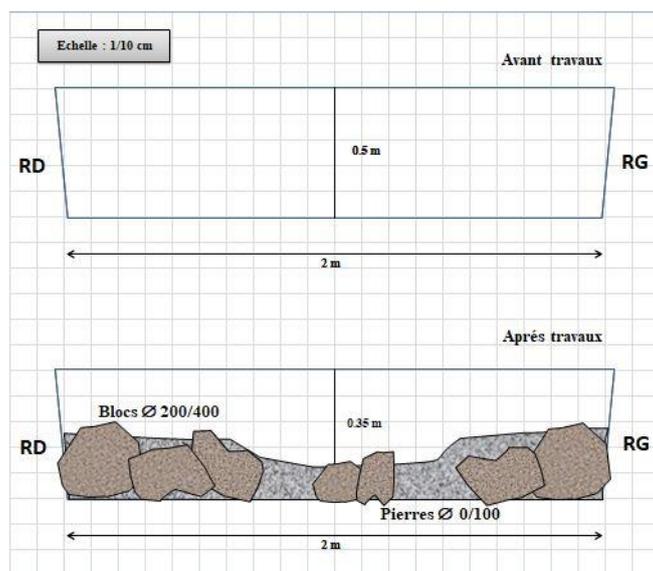
VII.5. Gestion du pont d'Yvrac :

Dans le cadre de l'aménagement du pont de la RD 62 à Yvrac par l'ADA La Rochefoucauld, un seuil dans le lit du ruisseau « la Margot » va être effacé.

Ce seuil fait entre 30 et 40 cm de hauteur.

Les actions prévues : Afin d'éviter une incision du lit du cours d'eau dû à la suppression du seuil, il peut être prévu la mise en place de blocs, et une recharge minérale.

Il est prévu de faire ces travaux au mois d'août.



Par ailleurs, M. ROJO-DIAZ indique que le syndicat est de plus en plus contacté pour des prises de renseignements, et d'informations concernant les aménagements.

VII.6. Gestion sur La Renaudie :

Le CREN reçoit une stagiaire, et cette dernière serait intéressée pour participer à l'état des lieux des zones blanches qu'effectue le syndicat.

Par ailleurs une animation « Natura 2000 » a eu lieu sur La Renaudie, en partenariat avec le CREN le Conservatoire d'Espaces Naturels, La Chambre d'Agriculture, le Centre d'Etude Technique Environnemental et Forestier (CETEF) et Charente Nature.



Lors de cette animation, il aurait été vu un vison d'Amérique.

Afin de s'assurer de l'identification ou non de ce nuisible au vison d'Europe, il va être mis en place avec l'aide du GREGE, des pièges à empreintes. Cela donnera lieu à 3 interventions par an afin de surveiller si les pièges ont fonctionnés.



Pour l'instant un seul radeau a été mis en place, les trois autres le seront à l'automne.

Exemples d'empreintes

Exemples d'empreintes de Carnivores



Empreintes de Genette



Empreintes Vison d'Amérique



Empreintes de Belette

Une fiche de contrôle sera remplie afin de faire un relevé de l'identification.

FICHE DE CONTRÔLE DES RADEAUX

Site Natura 2000 : FCS4 _____ Expérience (CS, Année) _____ Posé - jour de la pose _____
 Contrôle : R&B - Rien à Signaler (en aucun cas) NF - non fonctionnel (en le problème rencontré) AR - Recharge d'argile B - barreaux à remettre
 Volé : préciser si radeau repoussé ou non Elevé - retrait du radeau Déplacé : préciser distance amont ou aval
 Présence d'empreintes : préciser les espèces ou groupes présents = MM (Micromammifère), Oiseau, Carniv, Mustél, Vison, ...
 Autres indices : à préciser et noter l'espèce présente et la codification si prélèvement (Fèces)

N° radeau	Date et intervention																		

M. Quentin VIAL conclus par une information : Une animation « Natura 2000 » sera organisée le 03 juillet 2019 sur le site du Chambon. Si les conseillers présents souhaitent venir, le rendez-vous est à 09h00. L'information a aussi été mise sur le site internet du syndicat.

VII.7. Gestion de la régie :

La parole est alors laissée à M. Bruno PICAUDAT, encadrant technique du syndicat.

Concernant les personnels en insertion à la régie, l'un d'entre eux est parti fin janvier, afin de suivre une formation qualifiante pour être agent de restauration.

Par ailleurs un autre a effectué une période d'immersion en avril, et s'est vu proposé une embauche dès juillet, en contrat aidé dans une collectivité.

Dans le cadre de leur objectif de réinsertion sociale et professionnelle, l'équipe du chantier d'insertion s'est rendu au forum du recrutement, qui s'est tenu à l'espace Cara près d'Angoulême.

Mais ils ont aussi participé à un atelier « budget et image de soi ». Trois d'entre eux se sont rendu à la trésorerie de La Rochefoucauld, afin d'être guidé dans leurs démarches administratives.

M. PICAUDAT informe aussi l'assemblée, que dans le cadre de ses missions d'encadrant technique, il a participé à une réunion avec les services de Pôle Emploi, afin de mettre en avant les chantiers d'insertion « rivières ». L'objectif étant qu'ils soient mieux connu à la fois du personnel de Pôle Emploi, et que par conséquent, ils puissent les faire connaître aux demandeurs d'emplois pouvant correspondre aux profils recherchés, lors des besoins de renouvellement de personnels.

VIII. Informations générales :

1/ Le FDGEDON a transmis au syndicat, des documents d'informations sur leurs activités.

Il semblerait qu'ils doivent faire face à des difficultés avec en priorité un manque de bénévoles. À noter que certaines communes n'ont pas adhéré au programme laissant des zones sans interventions.

Le Président indique qu'il va être pris contact avec eux.

Il va être mis en place une réunion et pourquoi pas un groupe de travail.

Il indique qu'il serait peut être bon de faire un travail en amont afin d'éviter de supprimer ces actions. De même, contacter les propriétaires de moulins, qui ont en charge des parties de berges. Le ragondin dégradant les rives.

La manœuvre des vannes pourrait être une solution envisagée.

M. ROJO-DIAZ demande alors parmi les conseillers présents, qui seraient d'accord pour participer à une réunion. Les volontaires sont :

- M. BORIE est volontaire, pour le Bandiat
- M. VERGNION est volontaire pour la Tardoire
- M. MARTIN sera contacté afin de savoir s'il serait d'accord.

2/ Arrêté de délégation de fonction : Un premier arrêté de ce type fût pris l'an passé, à destination des deux vices Présidents. Cependant, il a été constaté, et après contact avec les services de la Préfecture, qu'il convient d'en prendre une autre qui soit plus détaillée, afin de ne pas créer de blocage possible en terme de fonctionnement des démarches administratives, lors d'absence du Président.

Voici ce qui figurera en cas d'absence ou d'indisponibilité de M. Jean-Marcel VERGNION, Président, en l'application des dispositions des articles à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- La gestion du courrier et des actes administratifs ne portant pas décision.
- Suivi de la comptabilité.



- La gestion des absences des agents (Titulaires ou non), des personnels en contrat d'insertion, ainsi que des stagiaires et apprentis. Cela implique aussi les arrêts de travail.
- Le suivi et gestion des personnels en insertion (hors recrutement), tel que :
- Le suivi des conventions de mises en situation en milieu professionnel. Sous réserve des renseignements pris auprès du Cidil ou préalablement auprès du Président quand cela a été possible en amont.
- Le suivi des conventions avec les services du Conseil Départemental et de l'État.
- Le suivi des conventions d'aide avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, sous réserve des renseignements pris auprès du directeur des services, ou préalablement auprès du Président quand cela a été possible en amont.

3/ Réunion de sensibilisation des EPCI : Deux réunions ont eu lieu sur le territoire :

- le 14 mai 2019 à St SORNIN avec la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord,
- le 13 juin à RIVIERES, avec la CDC de Grand Angoulême.

La première a accueilli 12 personnes du Sy BTB et 4 de la CDC. La réunion a eu lieu dans la salle communale de St Sornin suivi de visite sur le chantier sur la Tardoire.



La seconde a accueilli 3 personnes du SyBTB et 1 de la CDA. Au vu du nombre de participants, la réunion en salle a été annulée pour aller directement sur la visite de terrain sur le Bandiat.

- Une visite au gros roc :



- Une visite au Vieille Vaure (Rivière).



de terrain.

Quelques jours après la visite

Le syndicat a reçu des retours positifs sur les visites de chantier. Ce qui pourra aussi permettre la sensibilisation des futurs délégués.

M. ROJO-DIAZ prend à nouveau la parole afin d'indiquer que des bilans d'activités ont été fait par secteur d'activité et par personne.

Ceux qui le souhaiteront pourront les demander au format papier. Toutefois, ils ont été mis en ligne sur le site du syndicat.

Un rapport plus synthétique est en cours d'élaboration et sera transmis aux EPCI.

IX. Questions diverses :

Mme GUIMARD, indique que la commune de St Mary édite son bulletin biannuel. Ainsi, si le syndicat souhaite y joindre son édito, cela ne posera pas de problème.

M. VIAL répond que cet édito est plus fait une fois par an, en décembre mais que nous pouvons prendre avec la mairie pour un éventuel article.

M. ROJO-DIAZ informe que suite au décès d'un délégué de Charente Limousine, il conviendra de faire une proposition à son remplacement.

Mme GUIMARD indique que potentiellement, un élu de St Mary pourrait être intéressé. Il faudra s'en assurer, et si oui, qu'il prenne contact avec la CDC de Charente Limousine.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance, il est 20h00.

